

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 14 MAI 2024

---

**OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES ARCADES »**

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC HABITAT ET HUMANISME  
Abrogation de la délibération n°2024-07 du mardi 12 mars 2024

**N° 2024-22**

---

Date de transmission en Préfecture : **21 MAI 2024**

Date de mise en ligne : **21 MAI 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **10 MAI 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Nicolas DÉCLAS**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Nathalie BERTOCCHI – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Béatrice VERDIER – Christian VIVENS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Michèle EYMARD (Béatrice VERDIER) – Jean-Louis CHAPON (à Xavier DÉMONET) – Christelle RIVAT (à Agnès BÉRAL) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

**Membres absents, excusés sans pouvoir** : Lionel BRUNEL

Le CCAS de Brignais souhaite inscrire son établissement dans un réseau d'établissements médico-sociaux. Eu égard à la complexité croissante de la gestion, de l'administration et de la réglementation opposable à ces établissements, il est donc souhaité développer un partenariat de prestation de service avec le réseau Habitat et Humanisme Soins.

Le CCAS de Brignais et Habitat et Humanisme collaborent déjà depuis de nombreuses années à travers une convention entre l'EHPAD Sainte-Anne et la résidence des Arcades qui permet notamment de réaliser des échanges réguliers, de faciliter le parcours de vie des résidents des Arcades vers l'EHPAD Sainte-Anne et de construire des animations communes.

Ce souhait de collaboration plus approfondie entre les parties se traduit par la volonté de mettre en place une convention de prestation de service permettant la mise à disposition d'un salarié d'Habitat et Humanisme afin d'assurer les fonctions de direction de la résidence autonomie « Les Arcades ».

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 14 MAI 2024

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que tous documents s'y affèrent.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

**Serge BÉRARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

**Sébastien FRANÇOIS**  
Vice-Président du CCAS

**Nicolas DÉCLAS**  
Secrétaire de séance

